

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 22 décembre 2014

Ordre du Jour :

1. Approbation du compte-rendu précédent,

2. Délibérations,

- ✓ La Poste
 - Accord pour un relais poste commerçant,
- ✓ Multisports
 - Demande de subventions auprès du Conseil Général de l'Isère et auprès d'autres organismes,
- ✓ PLU
 - Accord pour extension de la carrière du bois de Claix,
- ✓ Lotissement les Mayettes
 - Rétrocession du bassin de rétention

3. Questions diverses.

Membres présents :

CREACH Yvan, BARTHELEMY Marcel, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantal, CHETAIL Maurice, CHOURREAU Gisèle, DICO Charles, FEUGIER Karine, FIORDALISI Christine, LAMBERTON Michel, MATRAS Françoise, MEUGNIER Angélique, MEUNIER Christian, ROLLAND Eric, MURE RAVAUD Jérôme.

Absent(e)s : MOLARO Patricia, JEYMOND Astrid, MICLO Damien.

Pouvoir(s) : VIALLE Patrick pouvoir ROLLAND Eric

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 22 décembre 2014 sous la présidence de Mr Yvan CREACH, Maire.

La séance débute à 18h 30

Secrétaire de séance : Christine FIORDALISI

1. Approbation du compte-rendu précédent

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations

- ✓ La Poste : Accord pour un relais poste commerçant.
Le Maire rappelle au Conseil Municipal les contacts et les réunions organisées quant au devenir de la Poste de Saint-Romans. Lors de la dernière réunion, la situation du bureau de poste de Saint-Romans s'aggravait et deux choix possibles s'offraient à la Commune :
- Une agence communale (17h/semaine)
 - Ou chez un commerçant du village.
- Le Maire précise les avantages et inconvénients des deux solutions :
- Lors d'une création d'une agence communale, le coût supplémentaire pour la Commune est de l'ordre de 1 500 € mensuel,
 - Lors d'une création d'un point poste chez un commerçant, d'une part la Poste fera le choix du commerce et d'autre part en cas de fonctionnement insatisfaisant, la mairie pourra revenir sur son choix.
- => Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.
- ✓ Multisports : Demande de subventions auprès du Conseil Général de l'Isère et auprès d'autres organismes,
Le Maire donne la parole à Eric ROLLAND, Adjoint délégué aux travaux. Il informe le Conseil Municipal que lors de la commission des travaux, il a été décidé de solliciter les organismes pour l'attribution de subventions pour le projet de réalisation d'un terrain multisports à proximité du groupe scolaire.
Il présente à l'assemblée des devis établis par **ROYANS SIGNALISATION** d'un montant hors taxes de **33 029.00 €** et par l'entreprise **ROUTIERE CHAMBARD** d'un montant hors taxes de **23 230.10 €** soit pour l'ensemble, un montant TTC de **67 510.92 €**
- => Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.
- ✓ PLU : Accord pour extension de la carrière du bois de Claix
Développer l'activité sur la parcelle N°490.
Le Maire donne la parole à Charles DICO, Adjoint délégué à l'urbanisme. Il informe le Conseil Municipal que lors de la commission urbanisme, il a été donné un avis favorable sous certaines conditions pour l'inclure au PLU.
=> Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

✓ Lotissement les Mayettes : Rétrocession du bassin de rétention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention du projet urbain partenarial (P.U.P.) du secteur «Les Mayettes» du 18 juin 2010 signée entre la Commune de SAINT ROMANS et la SARL FONCIERE BAMA. Face aux difficultés d'assainir les eaux pluviales il a été nécessaire de réaliser un ouvrage d'infiltration et de rétention des eaux pluviales et des réseaux de collecte, objet de l'avenant n° 1 de ladite convention.

Il précise en outre à l'assemblée que la SAS FONCIERE BAMA souhaite rétrocéder pour l'euro symbolique à la commune de SAINT ROMANS ce bassin d'infiltration des eaux pluviales et son réseau de collecte devenu un équipement public situé sur les parcelles cadastrées section A n°1374 d'une superficie de 3 350 m² et A n°1375 d'une superficie de 681 m².

Les frais notariés seront pris en charge par SAS FONCIERE BAMA.
=> Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

3. Informations

Terrain des Condamines

Le maire présente deux propositions de la part de promoteurs.
Aucune décision n'est prise pour le moment.

Comité des fêtes

Eric ROLLAND et Patrick VIALLE ont reçu le bureau du comité des fêtes suite à l'AG non finalisée de cette association.

Les membres de l'association après avoir programmé une réunion extraordinaire ont décidé la dissolution de celle-ci à la date du 16 décembre 2014.

Les biens matériels seront vendus et les liquidités seront réparties aux différentes associations de la commune.

Dans l'attente du retour d'information de la préfecture de l'Isère pour clore cette procédure.

SIEPA

Les factures d'eau vont être expédiées prochainement.

Service technique

Le contrat de Mr CHARDON remplaçant Mr JOURDAN absent pour maladie se terminera fin décembre.

Début Janvier un autre remplaçant sera recruté jusqu'au 31 janvier 2015.

Le maire remercie les membres de la commission COM pour leur participation à la préparation du Noël des employés.

La séance se termine à 19h45.